



## Mi-temps thérapeutique et invalidité

Par **kaya0712**, le **06/06/2011** à **11:18**

Bonjour, je souffre depuis septembre 2010 d'une hernie cervicale, j'ai eu plusieurs arrêts de travail d'une durée minimale de 10 jours jusqu'à 1 mois jusqu'en mars 2011. Une opération a été faite le 11.03.2011, avec succès. Malheureusement les douleurs au niveau du nerfs et de multiples tendinopathies m'empêchent de reprendre mon emploi. Etant toujours en arrêt j'envisage de faire un reprise en mi-temps thérapeutique et d'engager une procédure pour une reconnaissance en invalidité, en rapport avec mon poste de travail. Comment dois je procéder? Mon employeur peut il me licencier?

Merci d'avance pour votre aide

Par **P.M.**, le **06/06/2011** à **14:25**

Bonjour,

Une reprise en mi-temps thérapeutique vient du médecin traitant mais le Médecin du Travail devra quand même se prononcer obligatoirement sur votre aptitude...

S'il vous déclarait inapte lors de cette reprise ou par la suite, l'employeur aurait un mois pour vous reclasser, s'il n'y parvenait pas dans ce délai, il devrait reprendre le versement du salaire et s'il était dans l'impossibilité totale de vous reclasser, il devrait vous licencier...

Je vous propose [ce dossier](#)